

[Cliquez ici pour visualiser l'infolettre dans votre navigateur](#)



Message clair au gouvernement Legault : dans le secteur public, faut que ça change maintenant!

Près de 300 personnes déléguées au conseil général de la CSQ ont lancé un message clair au gouvernement de François Legault, le 24 octobre, lors d'une manifestation visant à souligner à grands traits le dépôt des demandes intersectorielles des travailleuses et travailleurs du secteur public, membres de la CSQ.

Scandant haut et fort que, pour l'amélioration des services à la population, leurs conditions de travail doivent être améliorées, les manifestantes et manifestants ont bien exprimé le message que porte au gouvernement le slogan de la négociation : « Faut que ça change maintenant! »



Une négociation dans un contexte de surplus

« Pour une rare fois, la négociation débute dans un contexte de surplus budgétaires. Or, ces surplus découlent de coupes draconiennes imposées tant en éducation, en enseignement supérieur qu'en santé au cours des dernières années, affirme Sonia Ethier, présidente de la CSQ. Ce régime d'austérité a affecté gravement les conditions de travail du personnel. Le temps de reconnaître et de valoriser le travail de tous les employés et employées des réseaux de l'éducation et de la santé est arrivé. »

La présidente de la CSQ ajoute que le gouvernement n'a pas d'autre choix que de bonifier les conventions collectives s'il veut maintenir sa capacité d'assurer des services publics de qualité à la population.

« La précarité, la surcharge de travail et la dégradation des conditions de travail sont telles qu'il devient de plus en plus difficile de retenir le personnel et d'attirer de nouvelles recrues dans le secteur public. Nos membres sont à bout de souffle. Il faut que ça change maintenant », dit Sonia Ethier.



Rappel de nos demandes intersectorielles

Ces dernières touchent la demande salariale, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales.

• Salariale

La revendication adoptée consiste en une augmentation sur 3 ans :

- 1^{re} année : une hausse de 2 dollars de l'heure sur l'ensemble des taux horaires de façon à accélérer le rattrapage des salaires.
- 2^e et 3^e année : une hausse de 3 % par année pour l'ensemble des taux horaires.

Elle comprend aussi un mécanisme de protection du pouvoir d'achat, si l'inflation réelle dépasse les 2 % une année, s'appliquant également aux personnes salariées, hors taux, hors échelle.

• Retraite

La revendication adoptée consiste en l'application de 5 mesures à faible incidence :

- Prestation anticipée (pour permettre aux membres d'emprunter à leur rente même s'ils sont toujours en emploi);
- Allongement de la retraite progressive (de 5 à 7 ans);
- Modification à l'hypothèse de compensation de la pénalité actuarielle;
- Report de l'âge maximal de participation (jusqu'au 31 décembre de l'année de leur 71 ans);
- Revalorisation de la rente après 65 ans (pour que la rente soit augmentée même si le membre reste en emploi après 65 ans).

• Droits parentaux

La Centrale réclame une bonification du congé de paternité et d'adoption.

• Disparités régionales

Notre centrale revendique :

- certaines demandes de concordance entre les conventions collectives;
- la pleine compensation du préjudice fiscal subi lors du paiement ou du remboursement

d'une dépense, d'une compensation ou d'un bénéfice reliés au travail dans les régions éloignées ou isolées.



Le Front commun : les discussions se poursuivent

De nombreuses discussions ont eu lieu entre la CSQ, la CSN et la FTQ dans le but d'établir un front commun. Au moment de soumettre leurs demandes, les trois organisations syndicales n'étaient pas parvenues à harmoniser leurs revendications salariales. Dans ces circonstances, la CSQ a déposé seule ses revendications dans le respect de l'échéancier fixé par ses instances. Le désir que les prochaines négociations s'effectuent en alliance la plus large possible est toujours présent. Les équipes de négociation des trois centrales syndicales continueront de travailler en étroite collaboration.

Le début des négociations sectorielles

• Les demandes du réseau scolaire

Les représentantes du réseau scolaire de la Centrale que sont la FSE-CSQ¹, la FPSS-CSQ² et la FPPE CSQ³, ainsi que l'APEQ-QPAT⁴ ont déposé le 18 octobre 2019 leurs demandes sectorielles auprès des comités patronaux de négociation.

De façon unanime, les organisations syndicales du réseau scolaire demandent que le Conseil du trésor prenne des mesures concrètes pour attirer et retenir du personnel.

Pour en savoir plus sur les demandes du réseau scolaire, [consultez le site de la CSQ](#).

• Les demandes du réseau collégial

Quant aux 3 fédérations du réseau collégial, soit la FEC-CSQ⁵, la FPSES-CSQ⁶ et la FPPC-CSQ⁷, elles ont aussi déposé leurs demandes le 16 octobre 2019.

La recherche d'une véritable reconnaissance et de conditions d'exercices qui favoriseront un milieu de travail plus sain et plus valorisant sera au cœur de la négociation.

Voyez les détails des demandes de la [FEC-CSQ](#), de la [FPSES-CSQ](#) et la [FPPC-CSQ](#).

• Les demandes du réseau de la santé

La FSQ-CSQ⁸ déposera ses revendications sectorielles au CPNSSF⁹ dans la semaine du 4 novembre 2019.

¹ Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ).

² Fédération du personnel de soutien scolaire (CSQ).

³ Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CSQ).

- ⁴ Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec.
- ⁵ Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (CSQ).
- ⁶ Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (CSQ).
- ⁷ Fédération du personnel professionnel des collèges (CSQ).
- ⁸ Fédération de la santé du Québec (CSQ).
- ⁹ Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux.

POUR NE RIEN MANQUER SUR LA NÉGO...

Suivez l'évolution de la négociation des secteurs public et parapublic en visitant le [site de la CSQ](#) et en vous abonnant à [l'infolettre](#).

